

IF PLANTS

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

M Mediterplants, S.L.

Version en vigueur à partir de mai 2026

1 **Champ d'application**

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes les ventes de plantes ornementales, arbres, palmiers, arbustes et autres produits commercialisés par IF Plants, sauf accord exprès et écrit contraire.

La passation d'une commande implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions par l'acheteur.

2 **Nature des produits**

Les produits commercialisés par IF Plants sont des produits vivants d'origine végétale et présentent, de ce fait, des variations naturelles de forme, de ramification, de développement, de coloration et d'aspect général, inhérentes à leur nature.

Les photographies, vidéos, échantillons ou références commerciales sont fournis à titre indicatif et ne revêtent aucun caractère contractuel, sauf accord exprès et écrit contraire.

3 **Disponibilité et sourcing**

IF Plants travaille avec un réseau de pépinières productrices et de partenaires nationaux et internationaux.

La disponibilité de certaines plantes, certains calibres ou certains formats est soumise à confirmation au moment de l'acceptation définitive de la commande.

Les offres émises par IF Plants ne constituent pas une réservation automatique du stock, sauf confirmation expresse.

4 **Devis et validité des offres**

Sauf indication contraire, les devis et offres commerciales sont valables pendant la durée indiquée dans l'offre.

Les prix et les disponibilités pourront être révisés en cas de modification des coûts à l'origine, de la disponibilité, du transport, des conditions phytosanitaires ou de circonstances indépendantes de la volonté d'IF Plants.

5 Confirmation de commande

Une commande ne sera considérée comme ferme qu'après :

- Acceptation expresse par IF Plants.
- Confirmation écrite de la commande.
- Et, le cas échéant, réception du paiement ou de l'acompte convenu.

Les commandes portant sur des plantes marquées, réservées ou sélectionnées spécifiquement pour le client peuvent être soumises à des conditions particulières d'annulation.

6 Prix

Les prix sont exprimés conformément à l'offre émise et n'incluent ni les taxes, impôts, droits de douane ni les coûts supplémentaires qui ne sont pas expressément indiqués.

Sauf accord contraire, les frais de transport, de déchargement, de permis, d'inspections phytosanitaires, de documentation spécifique ou de formalités douanières seront facturés en sus, le cas échéant.

Sauf indication expresse contraire, tous les prix sont exprimés en euros (€).

7 Conditions de paiement

Les conditions de paiement sont celles indiquées sur la facture ou la confirmation de commande.

Pour les premières commandes, les exportations, les commandes spéciales ou les réservations de matériel, IF Plants pourra exiger le paiement intégral anticipé, un acompte partiel ou une garantie de paiement préalable.

Tout défaut ou retard de paiement autorise IF Plants à suspendre les livraisons en cours ou à annuler les commandes non expédiées. Tout montant non réglé à sa date d'échéance produira, de plein droit, les intérêts de retard légalement applicables aux opérations commerciales.

8 Transport et livraison

Sauf accord contraire, IF Plants pourra organiser le transport pour le compte du client ou conformément aux conditions commerciales convenues.

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et dépendent de la disponibilité, de la préparation, du transport, des contrôles administratifs, des conditions climatiques et d'autres facteurs logistiques. Les retards raisonnables ne donneront droit ni à une indemnisation ni à une annulation automatique.

9 Transfert des risques

Le risque relatif à la marchandise sera transféré conformément aux conditions de livraison convenues, y compris, le cas échéant, aux Incoterms applicables.

Lorsque IF Plants organise le transport, cela n'implique pas automatiquement la prise en charge de l'ensemble des risques postérieurs à la livraison, conformément aux modalités convenues.

10 Déchargement et réception de la marchandise

L'acheteur devra garantir:

- Un accès approprié au point de livraison et des moyens de déchargement suffisants.
- Le personnel nécessaire et la réception immédiate de la marchandise.

Les frais résultant des temps d'attente, de l'impossibilité de déchargement, de refus injustifiés ou d'incidents imputables à l'acheteur pourront être facturés en sus.

11 Réclamations

Toute réclamation relative à la quantité, aux dommages visibles, aux incidents de transport ou à toute non-conformité apparente devra faire l'objet de réserves inscrites sur le bon de livraison et être notifiée par écrit à IF Plants dans un délai maximum de 24 heures à compter de la réception.

Pour les incidents non apparents, le délai maximum sera de 48 heures, avec présentation de photographies, d'une description détaillée, de l'identification des plantes concernées et des documents de livraison. Les réclamations présentées hors délai ne pourront pas être prises en compte.

12 Produits vivants et entretien ultérieur

Une fois la marchandise livrée, l'acheteur assume la responsabilité de :

- Déchargement correct, stockage et arrosage.
- Plantation, tuteurage et entretien.
- Adaptation au terrain et aux conditions climatiques.

IF Plants ne pourra être tenue responsable des dommages résultant de la manipulation ultérieure, du stress lié à la transplantation, des conditions climatiques, du gel, d'un manque d'arrosage, de maladies apparues ultérieurement ou d'un entretien inadéquat.

13 Plantes réservées ou marquées

Les plantes spécifiquement sélectionnées, marquées, arrachées, préparées ou réservées pour un client pourront ne pas être annulables et pourront entraîner des frais, y compris en cas de désistement.

14 Force majeure

IF Plants ne pourra être tenue responsable des inexécutions ou retards résultant de causes indépendantes de sa volonté, notamment :

- Phénomènes climatiques, gelées, incendies, parasites..
- Restrictions phytosanitaires, grèves, incidents logistiques.
- Restrictions douanières ou cas de force majeure d'ordre agricole ou administratif.

15 Réserve de propriété

La marchandise restera la propriété d'IF Plants jusqu'au paiement intégral de la facture, y compris en cas de livraison ou de revente.

16 Droit applicable et juridiction

Les présentes Conditions Générales de Vente, ainsi que toute relation commerciale qui en découle, sont régies par la législation espagnole.

Sauf accord contraire, tout litige sera soumis aux tribunaux compétents de Barcelone (Espagne), avec renonciation expresse à toute autre juridiction qui pourrait être compétente.

17 Protection des données

Les données à caractère personnel fournies par l'acheteur seront traitées par Mediterplants, S.L. afin de gérer la relation commerciale, notamment la préparation, la facturation et la livraison des commandes, conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données.

18 Nullité partielle

Si l'une des dispositions des présentes Conditions est déclarée nulle ou inapplicable, les autres dispositions conserveront leur pleine validité et leur plein effet.

19 Réserve d'exigence d'un contrat spécifique

Mediterplants, S.L. se réserve le droit d'exiger, préalablement au début d'une opération, la formalisation d'un contrat spécifique complémentaire aux présentes Conditions Générales de Vente, dans les cas où elle l'estime opportun.

À titre non exhaustif, cette réserve s'appliquera habituellement aux cas suivants :

- Exportations hors de l'Union européenne.
- Collaborations dans le cadre de projets.
- Projets de fourniture qui, en raison de leur volume, de leur singularité technique ou de leurs conditions particulières, le justifient.
- Toute autre opération qui, à la discrétion de Mediterplants, S.L., nécessite un cadre contractuel spécifique.

En cas d'exigence d'un tel contrat spécifique, ses dispositions prévaudront sur les présentes Conditions Générales de Vente pour tout ce qui serait contraire à celles-ci, ces dernières s'appliquant à titre supplétif pour tout ce qui n'est pas expressément prévu dans le contrat.